

CGV-991211

UNIVERSITÉ DE MONCTON

143e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 11 décembre 1999 de 9 h à 17 h 36

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Jean-Paul Arsenault Atlantique (I.-P.-É.)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Christian Besnier Étudiant (Shippagan)
Philippe Blanchette Étudiant (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Gilles J. Godbout Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Antonine Maillet, chancelier U de M
Bélonie Mallet Nord-Est
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston

Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente(DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin,secrétaire d'assemblée Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Bujold, Jeannot Castonguay, Yanick Pagé et
Claudette Thériault

ABSENCES : Annette Boucher et André G. Richard

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
7.1 Lettres de Jean-Bernard Robichaud, recteur, et de Raymond Daigle, sous-ministre de l'Éducation	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-990925 (ASSEMBLÉE ORDINAIRE)	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	5
9.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure : nomination	5
9.2 (10.1) Régimes de pension	5
9.3 (16) Recrutement	5
10. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT	5
11. RÉFORME DES STRUCTURES ACADÉMIQUES	7
11.1 Présentation du recteur	7
11.2 Suivi des réunions SAC-991203 et CEX-991209	10
12. PARAMÈTRES DU BUDGET 2000-2001	12
13.. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-991022, CEX-991115 ET CEX-991209	14
14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	14
14.1 CEX-991022	14
14.1.1 Reconnaissance : Claude F. Savoie	14
14.1.2 Calendrier des réunions (2000)	14
14.2 CEX-991115	15
14.2.1 Politique relative à la vente ou à la location de terrains appartenant à l'Université	15
14.2.2 Campus d'Edmundston : permanences d'emploi	16
14.2.3 Campus d'Edmundston : sabbatiques	16
14.2.4 Campus d'Edmundston : congé d'études	17
14.2.5 Campus de Moncton : nomination	17
14.2.6 Campus de Moncton : promotion	17

- 14.2.7 Campus de Moncton : permanences d'emploi 18
- 14.2.8 Campus de Moncton : promotions 19
- 14.2.9 Campus de Moncton : sabbatiques 20
- 14.2.10 Campus de Moncton : congé sans solde 21
- 14.2.11 Campus de Moncton : congé avec bourse 22
- 14.2.12 Campus de Moncton : bourse de recrutement 22
- 14.2.13 Campus de Shippagan : permanences d'emploi 22
- 14.2.14 Campus de Shippagan : promotion 23
- 14.2.15 Campus de Shippagan : sabbatiques 23
- 14.2.16 Médaille d'honneur 23
- 14.2.17 Confidentialité du budget 23
- 15. RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE 24
- 15.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste 24
- 15.2 Équité en matière d'emploi 24
- 16. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-99924 et CCJ-991027 25
- 17. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) 25
- 18. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-991022 25
- 19. RAPPORT ANNUEL DU VRER 25
- 20. RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE RETRAITE 25
- 20.1 Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton 25
- 20.2 Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton 26
- 21. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT 27
- 22. AFFAIRES NOUVELLES 27
- 22.1 Sciences et technologie 27
- 22.2 Questions diverses 27
- 23. PROCHAINE RÉUNION 27
- 24. CLÔTURE 27

DOCUMENTS 28

- Document A : Ordre du jour adopté A (1)
- Document B : Correspondance B(1-3)
- Document C : Notes explicatives : analyse du profil du personnel de l'Université de Moncton C(1-5)
- Document D : Compte rendu des activités de recrutement D(1-5)
- Document E : Rapport du Comité sur le développement E(1-5)
- Document F : Présentation du recteur F(1-12)
- Document G : Paramètres du budget 2000-2001 G(1)
- Document H : Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste H(1-39)
- Document I : Rapport annuel - Équité en matière d'emploi I(1-11)
- Document J : Rapport annuel du VRER J(1-7)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour " résolution ") ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

Le président commence la réunion à 9 h 4 et souhaite la bienvenue aux membres. (Le président donne la liste des personnes excusées.)

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes, qui sont décédées récemment : Laetitia Cyr, docteur d'honneur; Léandre Chiasson, médaillé d'honneur; Marcel de la Sablonnière, docteur d'honneur; Henry Fontaine, père de Yvon Fontaine. Il invite également les membres à avoir une pensée pour les proches des victimes du massacre de l'École polytechnique, événement qui s'est produit il y a dix ans.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Jean-Paul Arsenault (Ile-du-Prince-Édouard), Gilles J. Godbout (Grand-Sault) et Bélonie Mallet (Shippagan).

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Diverses modifications sont apportées à l'ordre du jour.

R : 01-CGV-991211

Lucie Lavigne, appuyée par Bernard Beaudin, propose :

" Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. "

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-3

7.1 Lettres de Jean-Bernard Robichaud, recteur, et de Raymond Daigle, sous-ministre de l'Éducation

Cet échange de lettres entre le recteur et le sous-ministre concerne le rapport préparé par Médard Collette et Maurice Beaudin (rapport Collette), présenté au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et traitant d'un plan pluriannuel de financement des universités de la province. Le recteur précise notamment que : 1) la direction a indiqué au sous-ministre que ce rapport était d'excellente qualité; 2) le rapport constitue certainement un début de solution au problème du financement des universités; 3) l'Université a l'intention de respecter les exigences relatives à l'augmentation des droits de scolarité dans la mesure où le gouvernement retient toutes les recommandations du rapport.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-990925 (ASSEMBLÉE ORDINAIRE)

R : 02-CGV-991211

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

" Que le procès-verbal CGV-990925 soit adopté. "

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

9.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure : nomination

Il s'agit de remplacer René Boudreau, étudiant, qui a été nommé en septembre, puisque les règlements précisent que les membres du personnel, les étudiantes et les étudiants ne peuvent siéger à ce comité.

R : 03-CGV-991211

Georges Bouchard, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que Mildred Pinet soit nommée membre de ce comité. "

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9.2 (10.1) Régimes de pension

Voir le Document C, p. 1-5

La VRARH indique aux membres que cette analyse fait suite à une recommandation adoptée par le Conseil, en juin. Il ressort de l'étude que, pour les prochaines années, il est plus avantageux de réduire l'indice âge-années de service. En réponse au commentaire d'un membre concernant l'utilisation des surplus de ces régimes, la VRARH précise que les comités de retraite ont été avisés des résultats de l'analyse et qu'ils ont revu leurs recommandations en conséquence.

9.3 (16) Recrutement

Voir le Document D, p. 1-5

Le VRER rappelle aux membres qu'il avait été entendu qu'un rapport sur les activités de recrutement leur serait soumis lors de chaque réunion du Conseil. Il présente les grandes lignes du compte rendu et indique qu'il est possible que l'Université obtienne une subvention pour le financement des activités de recrutement. Un membre souligne la qualité des présentations qui sont faites dans les écoles.

10. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT

Voir le Document E, p. 1-5

Invité : Claude F. Savoie, président du Comité consultatif sur le développement

Présentation de Claude Savoie

Après près de quinze années à la présidence du Comité consultatif sur le développement et avec le sentiment du devoir accompli, je vous remets aujourd'hui ma démission. En fait, c'est dans cette perspective que je vous présente mon dernier rapport annuel à titre de président du Comité consultatif sur le développement.

Campagne Impact : Comme vous le savez, la campagne Impact a connu un succès retentissant et a permis d'amasser un total de 19 535 769,81 \$. À ce jour, plus de 76 % des promesses de dons ont été payées. Une infime portion des paiements sont en retard, soit 0,01 % du total des engagements, ce qui est un taux de loin inférieur à celui des campagnes majeures de financement menées par les autres universités canadiennes.

Campagne 2003 : D'ici le lancement de la prochaine campagne, l'Université de Moncton devra continuer d'entretenir des liens privilégiés avec tous ses généreux donateurs et donatrices et cultiver de nouveaux rapports avec des donateurs et donatrices potentiels. L'Université de Moncton devra commencer à se préparer sous peu pour la prochaine

campagne majeure de financement. Un choix judicieux de la présidence constitue un élément clef pour le succès d'une campagne majeure de financement. J'invite la direction de l'Université à se pencher sur cette question le plus tôt possible.

Les fonds de dotation : Je vous invite à prendre connaissance des tableaux que vous trouverez aux annexes 1, 2, 3 et 4 qui présentent respectivement les dons reçus au cours des trois dernières années, les fonds de dotation et l'utilisation des revenus. Les fonds de dotation ont généré des revenus de 1 668 481 \$ pour l'année 1998-1999 qui ont pu être affectés à l'enseignement et à la recherche ou à l'attribution des bourses. Je suis en mesure de vous assurer, comme l'exige le mandat que vous nous avez confié, que le Comité a examiné les revenus des fonds de dotation et qu'ils ont été utilisés aux fins auxquelles ils étaient destinés. Le Comité consultatif sur le développement est heureux que le Comité de placement ait institué une politique de placement, ce qui permettra de gérer efficacement les fonds de dotation de l'Université de Moncton sur une longue période.

La présidence du Comité consultatif sur le développement : À l'aube du nouveau millénaire, l'Université de Moncton doit commencer à préparer le terrain pour sa prochaine campagne majeure de financement et pour cette raison, entre autres, je crois fermement que le moment est opportun de passer le flambeau à une autre personne. En effet, j'ose espérer que les résultats que nous avons obtenus au cours des dernières années formeront une base solide ainsi qu'un tremplin pour aller encore plus loin. J'invite le Conseil des gouverneurs à recruter un président ou une présidente le plus tôt possible afin qu'il ou elle ait la chance de se familiariser avec les dossiers avant la planification de la prochaine campagne majeure de financement.

Le banquet annuel de l'AAAUM : ancien ou ancienne de l'année : Depuis quelques années maintenant, l'Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton (AAAUM) a choisi de ne plus organiser de banquet annuel honorant un ancien ou une ancienne de l'année. Je crois personnellement que cette activité était très importante pour les anciens et anciennes de l'Université de Moncton. Les anciens et anciennes de l'année étaient très touchés d'être honorés lors d'un banquet. Je crois que l'AAAUM devrait étudier à nouveau la possibilité de réintroduire cette activité de reconnaissance dans son calendrier annuel.

Remerciements : En terminant, je tiens à remercier l'Université de Moncton pour la confiance qu'elle m'a accordée en me donnant le mandat de présider le Comité consultatif sur le développement ainsi que la campagne Impact. Mes remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui m'ont si bien épaulé au cours des quinze dernières années. Je vous remercie sincèrement, encore une fois, pour l'honneur que vous m'avez fait hier soir en me remettant la médaille d'honneur de l'Université de Moncton. Ce geste m'a grandement touché.

Sachez que je garderai toujours d'excellents souvenirs de mon passage à l'Université et de mes relations avec l'Université de Moncton, tant à titre d'étudiant, de donateur, que de président du Comité consultatif sur le développement et de la campagne Impact. Si certains jugent que j'ai pu aider l'Université par les gestes que j'ai faits, je me considère

encore redevable à mon *alma mater* qui m'a fourni le bagage nécessaire pour réussir dans la vie et bien servir la société, mon université et ma famille. Ces expériences des plus enrichissantes m'ont permis récemment de nouer des liens d'amitié qui me sont très précieux.

Je souhaite longue vie à l'Université de Moncton et le meilleur des succès aux étudiants et étudiantes qui sauront bénéficier comme moi de l'excellente formation que nous offre l'Université de Moncton. Voilà l'essentiel de mon rapport. Je vous remercie de votre attention.

Discussion

Il est question notamment des tableaux commentés par la VRARH et des données concernant le fonds Clément-Cormier, le rendement du fonds de dotation, les dépenses engagées par la campagne. Le total de ces dépenses en étonne certains. Il est entendu que la VRARH fera le point sur ce dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil.

R : 04-CGV-991211

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Antonine Maillet, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs félicite et remercie Claude F. Savoie pour tout ce qu'il a accompli pour l'Université. "

Les membres expriment leur reconnaissance à Claude F. Savoie et soulignent que, bien qu'ils en comprennent les raisons, c'est avec regret qu'ils acceptent sa démission.

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11. RÉFORME DES STRUCTURES ACADÉMIQUES

11.1 Présentation du recteur

Voir le Document F, p. 1-12

Une université est une entreprise collective, résultant de la collaboration et de la concertation d'un ensemble de personnes et de groupes. Nous remercions toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué au débat, au cours des années, sur la réforme des structures de gestion de l'enseignement et de la recherche à l'Université. En particulier, je suis très redevable aux membres de la direction de l'Université qui ont contribué activement à la production du rapport que nous étudions aujourd'hui et qui sont solidaires des recommandations qu'on y trouve.

Contrairement à ce qu'on a laissé entendre ces derniers jours, cette question a fait l'objet de très nombreuses consultations. C'est en fait la cinquième proposition de réforme qui a été élaborée depuis 1977. Sans mentionner celles des décennies passées, je rappellerai

que le Comité de la planification financière, après deux années d'études et de nombreuses consultations, avait recommandé la réduction du nombre de facultés. En 1997, comme suite à une résolution du Conseil des gouverneurs, la direction a proposé un plan d'ajustement dont la section qui traitait des structures a été reportée par le Sénat académique. On avait à cette époque proposé notamment le regroupement des Facultés des arts et des sciences sociales. En 1998, le Comité tripartite du Sénat, après 18 mois d'études, a fait plusieurs recommandations au sujet des processus et des structures. Les recommandations sur les structures ont été rejetées. C'est après cet échec que le Conseil des gouverneurs est revenu à la charge et a mandaté le recteur de mener le dossier à terme. Au printemps 1999, le Conseil a autorisé le recteur à retenir les services d'un consultant. Ce consultant, M. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval, a déposé son rapport en septembre dernier. La réforme que nous proposons est largement influencée par le rapport Gervais, qui a fait l'objet de consultation dans la communauté universitaire et de discussions lors de la rencontre Convergence. L'argument selon lequel il n'y aurait pas eu de consultation doit être rejeté.

Après les consultations et les réflexions, le temps est maintenant venu de passer à l'action. L'Université et les instances supérieures ont déjà pris de nombreuses mesures pour s'adapter à une baisse des revenus et pour maintenir une université de qualité. Il convient de rappeler que : 1) entre 1995 et 1999, le secteur administratif a été réduit de 53 postes et le secteur académique, de trois postes; 2) les droits de scolarité ont augmenté de 37 % en cinq ans; 3) le programme de retraite anticipée a permis une réduction de 3,7 millions de dollars de la masse salariale ; 4) les programmes de formation ont subi des modifications importantes; 5) les budgets d'équipements de laboratoire et d'acquisition des bibliothèques ont été réduits.

Il faudra prendre d'autres mesures, notamment : 1) une étude sur les duplications dans la banque de cours (qui devrait être déposée); 2) la réforme de la structure académique ; 3) la poursuite des travaux sur les processus et les procédures.

Le projet de réforme s'inscrit dans la logique du Plan stratégique 1999-2004. En particulier, le but général 2.2.7 visait " l'amélioration de la qualité de la gestion du secteur académique... ". Le projet est congruent à l'objectif stratégique " accroître la qualité académique" afin de " maintenir et promouvoir une université de qualité".

Les objectifs poursuivis par la proposition sont les suivants : 1) faire des économies et transférer des ressources consacrées actuellement à la gestion vers l'enseignement et la recherche; 2) améliorer la gestion de l'académique en la simplifiant; 3) améliorer le fonctionnement sur le plan académique; 4) consolider les disciplines fondamentales.

Le diagnostic qui a été posé au sujet de la structure académique est le suivant : la structure académique actuelle n'est pas viable à long terme, car elle est trop complexe, trop lourde et trop coûteuse. Michel Gervais a estimé que la structure académique actuelle pourrait accueillir entre 10 000 et 15 000 étudiantes et étudiants au Campus de Moncton alors que nous en avons moins de 4000 et qu'il est improbable que ce nombre puisse atteindre 5000 dans un avenir prévisible. Ce diagnostic n'a pas été contesté;

personne ne pourrait soutenir sérieusement le contraire, c'est-à-dire que la structure serait peu coûteuse, simple et légère.

La structure de gestion académique coûte cher, surtout au Campus de Moncton. Au Campus de Shippagan, 6,8 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique. Au Campus d'Edmundston, 11,2 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique. Au Campus de Moncton, 15 % des budgets enseignement et recherche sont consacrés à la gestion de l'académique.

Normalement, en raison des économies d'échelle, ce devrait être l'inverse. C'est pour cette raison que la réforme porte principalement sur les structures académiques au Campus de Moncton.

Les économies et les déplacements de ressources pour le Campus de Moncton, selon la recommandation 9, auraient été de 612 200 \$, ce qui signifie que nous aurions réduit les coûts de la structure de gestion d'environ 10 %, ce qui est loin d'être exagéré et ce qui est loin de constituer une démolition du secteur académique, comme certains l'ont prétendu. Avec l'adoption des recommandations 8 et 10 par le Sénat académique, les économies demeurent significatives même si elles sont un peu moins importantes. Nous aurions préféré un regroupement encore plus important des disciplines fondamentales, comme le proposait la recommandation 9, mais nous acceptons la décision du Sénat comme un compromis valable.

Le nouvel organigramme de la structure facultaire rattachée au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche fait passer de 11 à 8 le nombre de facultés à Moncton. L'annexe C du rapport permet de comparer les deux organigrammes. On peut constater que l'organigramme proposé est moins lourd, moins complexe et plus économique. Sur le plan académique, les propositions visent à créer un environnement plus favorable que celui de la structure actuelle pour maintenir et promouvoir une université de qualité. Et c'est peut-être là l'enjeu principal de la réforme. Nous visons à consolider les disciplines fondamentales, c'est-à-dire que nous voulons créer un climat favorable au maintien et au développement de disciplines telles la philosophie, les mathématiques et la sociologie. Personne ne s'oppose à l'objectif poursuivi. Personne ne peut non plus réfuter le fait que nous avons assisté dans le passé à une érosion des disciplines fondamentales au profit des disciplines professionnelles. Il faut arrêter cette érosion, car c'est la qualité académique de l'Université de l'avenir qui serait compromise. Certains nous disent douter de l'efficacité de ce que nous proposons. Regardons-y de plus près.

En regroupant les disciplines fondamentales dans une Faculté des arts et des sciences sociales, nous créerons un climat plus favorable à la multidisciplinarité et à la synergie entre les champs disciplinaires des arts, des humanités et des sciences sociales. Le professeur Louis Lapierre, à la rencontre de l'Opération convergence, a plaidé en faveur du décroisement des disciplines, de la multidisciplinarité et d'une collaboration accrue entre elles. Nous avons déjà quelques exemples de collaboration entre les trois grands champs disciplinaires des disciplines fondamentales. Peut-être que l'exemple le plus intéressant et le plus prometteur pour l'avenir est celui de la maîtrise multidisciplinaire en

études de l'environnement où des professeures et professeurs de trois facultés actuelles collaborent activement soit à l'enseignement, soit à la recherche ou aux services à la collectivité. On pourra nous dire : cela se fait dans la structure actuelle, pourquoi la changer? Oui, certaines choses de bien se font dans la structure actuelle, mais on peut faire encore mieux en créant un environnement plus favorable aux échanges et au décloisonnement de ces disciplines.

Dans la nouvelle faculté, les étudiantes et étudiants auront un meilleur climat d'étude offrant des possibilités accrues de multidisciplinarité; les sujets de thèses de maîtrise, les projets de recherche seront plus diversifiés et plus riches. De plus, un très grand nombre d'universités au pays, et parmi les meilleures, ont regroupé les disciplines que l'on trouve à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences sociales dans une seule faculté, et cela n'a pas nui au rayonnement et à la visibilité de ces disciplines. Il faut rappeler que les étudiantes et étudiants, quand ils s'inscrivent à une université, choisissent une discipline et un département avant de choisir une faculté. La qualité du corps professoral et sa réputation en enseignement et recherche sont plus importantes dans le choix qu'un rattachement facultaire.

Ce qui sera regroupé dans la nouvelle faculté, au niveau du décanat, ce sont les processus strictement administratifs la vice-doyenne ou le vice-doyen de la faculté et les directrices ou directeurs de départements et d'écoles continueront de pouvoir assurer un service personnalisé, ce que nous souhaitons tous conserver.

L'argument selon lequel la faculté sera trop grosse et nuisible au développement des programmes académiques doit être rejeté. Cette dimension devrait plutôt être vue comme un élément permettant la création d'un espace qui favorisera, de façon incontournable, le développement de ces disciplines et leur décloisonnement. On devra, à l'Université, tenir compte de cette nouvelle faculté, lui accorder toute l'attention qu'elle mérite; c'est une perspective qui milite en faveur de la consolidation des disciplines fondamentales.

Les mécanismes de gestion et les processus décisionnels seront modifiés afin d'assurer la consolidation des disciplines fondamentales. La nouvelle composition du Sénat académique devra assurer un équilibre entre les disciplines fondamentales et les disciplines professionnelles. Le Comité de direction que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mettra sur pied devra nécessairement être composé des doyens ou doyennes de cette faculté et de la Faculté des sciences, ce qui assurera une présence permanente et une grande influence des disciplines fondamentales dans le mécanisme central de gestion de ce vice-rectorat.

On nous a beaucoup dit que nous tentions de détruire les sciences sociales, en proposant ce regroupement. Je me dois de répondre à cela. D'abord, je suis moi-même issu des sciences sociales, j'ai fréquenté de très bonnes universités nord-américaines, et parmi les meilleures, dans le domaine des sciences sociales, ma vie professionnelle a été consacrée au développement social et communautaire. Je pense que ma feuille de route m'autorise à parler des disciplines des sciences sociales comme un membre à part entière de cette grande famille pour laquelle j'ai beaucoup de respect et à laquelle je m'identifie. Nous ne

démolissons pas les sciences sociales parce que nous modifions une structure, nous n'attaquons pas les disciplines des sciences sociales parce que nous les regroupons avec les arts et les humanités.

La qualité des sciences sociales en Acadie ou la qualité des disciplines dans le domaine des arts, de la littérature ou des humanités ne dépend pas d'une structure facultaire; elle dépend de la qualité de la recherche, de la formation, elle dépend de la qualité des spécialistes dont nous disposons. Nous savons tous que nous avons très peu d'effectifs en sciences sociales à l'Université; devons-nous les concentrer dans la gestion, ou devons-nous en priorité les encourager à enseigner et à faire de la recherche? Si nous avons le choix entre payer une, un ou des gestionnaires dans ces disciplines ou embaucher des professeures et professeurs, je sais où serait la priorité.

Par cette réforme, nous avons l'occasion de bâtir l'Université de l'avenir, une université capable de se situer face aux enjeux que nous connaissons et qui dépassent le cadre de notre société acadienne : je fais référence aux environnements nationaux et internationaux qui exigent, pour notre survie et notre développement, un repositionnement stratégique. Nous visons également, par nos propositions, à repositionner l'Université dans le domaine de la santé en regroupant les disciplines de ce secteur dans une nouvelle faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Nous savons que ce secteur est actuellement en développement dans notre société. Le gouvernement fédéral, notamment, a accordé la priorité à ce secteur en matière de recherche et, si nous voulons que l'Université bénéficie de ce contexte favorable, il nous faut regrouper nos forces afin d'être en mesure de compétitionner dans ce secteur névralgique.

Les possibilités de développement dans ce secteur sont immenses; il ne faut pas juger la proposition uniquement sur la base des unités (écoles ou départements) que nous regroupons comme noyau de base de la nouvelle faculté, il faut juger la proposition sur la base du potentiel d'une telle faculté dans l'avenir, ce qu'elle peut devenir et ce qu'elle sera dans dix ou quinze ans.

Face à la réticence exprimée par les professeures et professeurs des sciences infirmières au sujet de la création de cette nouvelle faculté, je voudrais dire que les sciences infirmières, dans cette nouvelle structure, seront appelées à jouer un rôle de leader en sciences de la santé, d'autant plus que nous n'avons pas, à l'Université, de formation en médecine. Plutôt que de voir ce regroupement comme une menace, pourquoi ne pas le voir comme une occasion favorable?

Je ne parlerai pas des autres éléments de la réforme, qui devront être soumis à une prochaine réunion du Sénat académique avant d'être considérés par le Conseil des gouverneurs. En conclusion, nous, les membres de la direction, avons fait notre devoir consciencieusement et avec professionnalisme. Nous avons pris nos responsabilités. Le Sénat académique a aussi pris ses responsabilités en votant le coeur de la réforme lorsqu'il a accepté les recommandations de créer une nouvelle faculté des sciences de la santé et des services communautaires et de regrouper la Faculté des arts et la Faculté des

sciences sociales. C'est maintenant la responsabilité du Conseil des gouverneurs d'étudier les deux recommandations que le Sénat académique lui fait.

Nous suggérons au Conseil des gouverneurs de considérer le procès-verbal de la réunion du Sénat académique du 3 décembre, le procès-verbal du Comité exécutif du 9 décembre et le rapport de la direction.

Nous demanderons aussi le vote secret pour les deux recommandations que le Sénat académique a adressées au Conseil des gouverneurs. L'article 9 de la Charte s'applique dans le cas des deux propositions soumises au Conseil. Il faudra donc respecter la règle des deux tiers des membres votants.

Je vous laisse avec l'idée suivante : pensez l'Université de 2010 et non pas celle de 1975. Je vous remercie de votre attention.

11.2 *Suivis des réunions SAC-991203 et CEX-991209*

Le VRER précise que le seul du suivi de la réunion SAC-991203 concerne le point 10 du condensé du procès-verbal, c'est-à-dire les structures académiques. Il ajoute que les membres du Conseil ont reçu, le 24 novembre, le rapport de la direction accompagné d'une note leur indiquant que les recommandations de ce rapport seraient soumises au Conseil de décembre. Enfin, il donne un aperçu des discussions que le Sénat a eues au sujet du rapport et des recommandations 8, 9 et 10.

Par ailleurs, le président informe le Conseil que les membres du Comité exécutif, lors d'une réunion extraordinaire (CEX-991209), se sont entendus pour donner leur appui aux recommandations 8 et 10 du rapport, que le Sénat académique a adoptées.

R : 05-CGV-991211

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Thérèse Landry-Martin, fait la proposition suivante :

Attendu que le Sénat académique a recommandé au Conseil des gouverneurs que soit créée une Faculté des sciences de la santé et des services communautaires;

attendu que le Comité exécutif appuie cette recommandation,

" Que le Conseil des gouverneurs accepte la création d'une Faculté des sciences de la santé et des services communautaires regroupant les unités suivantes : l'École d'éducation physique et de loisir; l'École de nutrition et d'études familiales; le Département de psychologie, qui accède au statut d'école; l'École des sciences infirmières. "

(**Note** : À la demande d'un membre, la discussion porte d'abord sur l'ensemble du rapport.)

Discussion - ensemble du rapport

· L'ABPPUM rejette le rapport. Elle n'est pas contre le changement, mais elle considère notamment que : 1) les recommandations ne permettent pas d'économies significatives; 2) les regroupements proposés nuisent aux disciplines fondamentales; 3) les modalités de fonctionnement ne sont pas précisées, il y a des inconnues, des incertitudes; 4) le Sénat était très divisé, il n'y avait pas de consensus; 5) en utilisant son vote prépondérant, le recteur a voté deux fois; 6) pour diverses raisons, la légitimité des décisions peut être remise en question.

· La FÉÉCUM s'est prononcée contre le rapport pour les raisons suivantes : 1) les départements sont menacés; 2) le personnel est démobilisé; 3) la création de ces nouvelles facultés entraîne une iniquité et le fait que la démarche proposée ne soit pas " étapiste " a pour effet le maintien de cette iniquité; 4) il n'est pas prouvé qu'il y aura des économies; 5) la Fédération n'est pas contre le changement, elle croit qu'il faut trouver une solution de rechange à ce qui est proposé, qui recueille un consensus.

· Le vote prépondérant du recteur et la légitimité des décisions du Sénat ne peuvent être remis en question. Le Conseil avait donné à la direction le mandat de mener ce dossier à terme, et elle l'a fait. Le Sénat s'est prononcé en faveur des deux recommandations, le Comité exécutif les appuie, le Conseil doit les accepter.

1) L'Université multiplie les volte-face : réforme sans consensus, paramètres du budget qu'il faut laisser tomber, dissension autour de la composition du Comité de sélection de la rectrice ou du recteur; elles nuisent à l'image de l'Université et au recrutement. 2) Il faudrait un suivi serré et périodique quant aux économies engendrées par la réforme. 3) La présence dans le rapport de la recommandation 19, touchant le Conseil, est plus ou moins justifiée. 4) Selon certaines rumeurs, l'existence des campus du nord serait menacée.

· 1) Les économies sont vérifiables, le Conseil peut demander des comptes. 2) La démarche n'est pas hâtive, les structures font l'objet de discussions depuis de nombreuses années. 3) Que le Conseil rejette ces recommandations serait une véritable volte-face : la position du Sénat est claire, le code Morin aussi est clair au sujet du vote prépondérant; le Conseil doit accepter ces recommandations, qui constituent le coeur de la réforme.

· Le Conseil doit évaluer la réforme en fonction des économies qu'elle permet et il n'y a pas de petites économies, compte tenu des difficultés qu'a connues et que connaît l'Université; le vote du Conseil doit révéler un appui majoritaire aux recommandations.

· 1) Des coûts cachés sont reliés au maintien de la structure actuelle : congés administratifs, annonce de postes, etc. 2) Il existe divers moyens d'économiser et la réforme en fait partie. 3) Cette réforme fait partie de la démarche menant à un budget équilibré. 4) Comme dans toute réforme, les économies ne seront vraiment visibles qu'à moyen terme (dans deux ou trois ans). 5) On parle de démobilisation, les débats sont passionnés, les propos parfois amers; il reste que chaque membre de la communauté fait

preuve de professionnalisme : après la période d'incertitude, normale dans un tel contexte, la situation se rétablira.

· L'important est que chaque membre du Conseil ait la conviction que son vote permet à l'Université de progresser.

· 1) L'Association étudiante de Shippagan est en faveur du changement, mais elle considère que ceux qui sont proposés ne sont pas complets. 2) La réforme devrait faire en sorte que l'augmentation prévue des droits de scolarité soit moins importante. 3) Il faudrait une démarche "étapiste" et la recommandation 18 (moratoire) est un frein aux étapes ultérieures.

· 1) L'existence des campus du nord n'est pas menacée; les trois campus constituent une richesse pour l'Université. 2) L'intention de la recommandation 18 est d'éviter que l'effort d'allégement soit neutralisé par la création d'unités survenant immédiatement après la réforme.

Discussion - résolution R : 05

· 1) Les objectifs sont louables (synergie, etc.), mais les moyens posent un problème. 2) Deux des quatre unités visées ne sont pas en faveur du regroupement. 3) La création d'une faculté n'est pas le meilleur moyen, pour l'Université, de faire sa place dans le secteur de la santé. Il en existe d'autres.

· Les modalités de fonctionnement sont clairement définies dans les Statuts et règlements; les unités concernées ne remettent pas en question les affinités qui peuvent exister entre elles, elles s'interrogent sur les modalités de fonctionnement.

· Les recommandations 1 et 2 sont au coeur de la réforme et elles n'ont pas été abordées par le Sénat, ce qui suscite une certaine crainte : elles menacent la pluralité et la diversité sur lesquelles reposent les fondements de la connaissance.

Amendement

P : 06-CGV-991211

René Boudreau, appuyé par Lionel Dionne, propose :

" Que l'étude de la résolution R : 05-CGV-991211 soit reportée (" dépôt sur la table "). "

Vote sur P06 Pour 6 Contre 15 REJETÉE

(Notes : 1) Puisqu'au moins cinq membres le demandent, le vote est secret. 2) Pour être adoptée, la proposition doit recevoir l'appui des deux tiers des membres votants.)

Scrutateurs et scrutatrice : Paul-Émile Benoit, Viateur Viel et Colette Landry Martin.

Vote sur R05 Pour 19 Contre 3 ADOPTÉE

R : 07-CGV-991211

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Bernard Beaudin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs accepte la création d'une Faculté des arts et des sciences sociales regroupant toutes les unités existant actuellement à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences sociales, sauf le Département de psychologie. "

(Notes : 1) Puisqu'au moins cinq membres le demandent, le vote est secret. 2) Pour être adoptée, la proposition doit recevoir l'appui des deux tiers des membres votants.)

Scrutateurs et scrutatrice : Paul-Émile Benoit, Viateur Viel et Colette Landry Martin.

Vote sur R07 Pour 19 Contre 3 ADOPTÉE

Le président remercie les membres et souligne qu'il s'agit d'un moment important pour l'Université de Moncton. Il précise par ailleurs que la recommandation 19, dont il a été question au cours des discussions, sera abordée au moment opportun, c'est-à-dire quand le Conseil sera saisi de la recommandation.

R : 08-CGV-991211

Laurie Boucher, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

" Que la nouvelle structure des facultés entre en vigueur le 1er juillet 2000. "

Un membre souligne que le Sénat ne s'est pas prononcé sur cette proposition.

Vote sur R08 Pour 19 Contre 2 ADOPTÉE

R : 09-CGV-991211

Mildred Pinet, appuyée par Édith Léger, propose :

" Que les bulletins de vote soient détruits. "

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

Pause de midi 56 à 13 h 50.

12. PARAMÈTRES DU BUDGET 2000-2001

Voir le Document G, p. 1

La VRARH présente et commente les huit paramètres du budget 2000-2001; ces principes guideront la direction dans la préparation du budget, qui sera soumis aux membres lors de la prochaine réunion du Conseil. La VRARH commente également quelques tableaux tirés du rapport Collette.

Discussion

- Les 2 % d'augmentation proposés par le rapport Collette sont calculés en fonction du nombre d'inscriptions, ce qui peut avoir un effet (à la hausse ou à la baisse) sur le pourcentage réel.
- Le paramètre 7 (bourses d'aide financière) a été modifié puisqu'il ne propose pas, comme par le passé, une hausse de l'aide financière. Comparée à d'autres, l'Université de Moncton donne beaucoup d'argent en bourses, puisé à même son budget de fonctionnement.
- Les sommes consacrées aux bourses proviennent du budget de fonctionnement et des revenus du fonds de dotation. Certains se demandent si la répartition entre les deux sources peut être revue. La même question se pose en ce qui touche la répartition des sommes entre bourses basées sur l'excellence et bourses basées sur les besoins financiers.
- Le huitième principe se lit ainsi : " L'administration examinera la possibilité d'établir une formule de facturation par crédit pour les études au premier cycle pour l'année 2001-2002 (déjà en vigueur aux cycles supérieurs) ". Il s'agit d'informer le Conseil qu'une étude sur la question sera faite. Certains membres considèrent que ce principe devrait être retiré des paramètres. Ils craignent que l'adoption de ce système de facturation entraîne des iniquités et soutiennent que les droits de scolarité ne doivent pas varier en fonction des disciplines.

R : 10-CGV-991211

Bernard Beaudin, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget 2000-2001. "

Amendement

R : 11-CGV-991211

René Boudreau, appuyé par Philippe Blanchette, propose :

" Que le principe numéro 8 soit éliminé. "

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Discussion

- Le principe numéro 7 (aide financière) est décevant.
- Il convient de trouver un équilibre entre les bourses accordées selon le mérite et les bourses accordées en fonction des besoins financiers : le Comité des bourses a été saisi de la question, il pourrait présenter le résultat de son étude à la prochaine réunion.
- Les principes ne sont pas réalistes. L'Université aurait pu envisager de ne pas augmenter les droits de scolarité.
- Un budget pluriannuel permettrait de prévoir à plus long terme les exigences en matière de droits de scolarité.
- Dans l'hypothèse où d'autres compressions seraient nécessaires, on ne sait pas quels secteurs seraient visés. On ne sait pas non plus ce qu'il en est, vraiment, des postes administratifs qui ont été abolis.
- Le principe numéro 7 est important, car il touche la question de l'accessibilité aux études. Les bourses du millénaire pourront compléter l'aide financière accordée par l'Université.
- Il est difficile de tenir compte des inconnues.

Vote sur R10 (modifiée) Pour 21 Contre 1 ADOPTÉE

13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-991022, CEX-991115 ET CEX-991209

R : 12-CGV-991211

Jocelyne Vienneau, appuyée par Mildred Pinet, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-991022. "

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CGV-991211

Jocelyne Vienneau, appuyée par Thérèse Landry-Martin, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-991115. "

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CGV-991211

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-991209. "

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

14.1 CEX-991022

14.1.1 *Reconnaissance : Claude F. Savoie*

R : 15-CGV-991211

Laurie Boucher, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs décerne une médaille d'honneur à **Claude F. Savoie** en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'Université. "*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

14.1.2 *Calendrier des réunions (2000)*

Le calendrier des réunions des différentes instances de l'Université se trouve en annexe du procès-verbal. Il est à noter que les réunions du Conseil auront lieu le 29 avril (Moncton), le 17 juin (Shippagan), le 23 septembre (Edmundston) et le 2 décembre (Moncton).

14.2 CEX-991115

14.2.1 *Politique relative à la vente ou à la location de terrains appartenant à l'Université*

Il est à noter que la politique proposée par le Comité exécutif se lit ainsi :

a) Les terrains de l'Université de Moncton doivent être préservés pour le bénéfice des générations futures et, en principe, l'Université ne vend pas ses terrains.

b) Nonobstant le point a), l'Université de Moncton peut procéder à la location, à la vente, au don, à l'achat ou à l'échange de terrains, lorsque la transaction est dans le meilleur intérêt de l'Université.

R : 16-CGV-991211

Laurie Boucher, appuyé par Georges Bouchard, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs adopte la politique relative à la vente ou à la location de terrains appartenant à l'Université. "

Amendement

R : 17-CGV-991211

Georges Bouchard, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

" Que le paragraphe B soit retiré du texte de la politique. "

Vote sur R17 Pour 12 Contre 6 Abstention 1 ADOPTÉE

Vote sur R16 (modifiée) Pour 20 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

R : 18-CGV-991211

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Jocelyne Vienneau, propose :

" Que, pour faire suite à la demande des Immeubles Belisle et à toute autre demande semblable qui pourrait lui être adressée, le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation du Comité exécutif lui suggérant de ne pas vendre ou louer le terrain appartenant au Campus d'Edmundston. "

Amendement

R : 19-CGV-991211

Lucie Lavigne, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

" Que le passage " et à toute autre demande semblable qui pourrait lui être adressée " soit retiré de la résolution R:18CGV991211. "

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

Vote sur R18 (modifiée) unanime ADOPTÉE

14.2.2 Campus d'Edmundston : permanences d'emploi

R : 20-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 32 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article,

*la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles soit attribuée, à compter du 1er juillet 2000, à la professeure **France Chassé** (Secteur science infirmière);*

*la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles1 soit attribuée, à compter du 1er juillet 2000, au professeur **Guy Bélanger** (Secteur science infirmière)."*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

14.2.3 Campus d'Edmundston : sabbatiques

R : 21-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Rino Castonguay, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 17 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un sabbatique soit accordé aux personnes suivantes :

Professeur Secteur Type d'année sabbatique

*François Boudreau Administration des affaires B**

*Claude Carrier Éducation B***

*Luc Frenette Science B**

*Claude Loiseau Sciences humaines B***

Charles Pelletier Arts et lettres A

Note : Type A = 12 mois (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001)

Type B = 8 mois (du 1er mai 2000 au 31 décembre 2000)*

*(** du 1er janvier 2001 au 31 août 2001). "*

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

14.2.4 Campus d'Edmundston : congé d'études

R : 22-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 16 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un congé d'études soit accordé à la professeure **France Chassé** (Secteur science infirmière) pour l'année universitaire 2000-2001 (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001). "*

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

14.2.5 Campus de Moncton : nomination

R : 23-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de la directive administrative adoptée par le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion CGV-951209 et compte tenu des objectifs visés par cette directive, la professeure **Anne Lowe** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation pour la période du 1er janvier 2000 au 30 juin 2004, et ce, sans préjudice des décisions qui pourraient être prises à la suite de la réforme des structures académiques. "*

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

14.2.6 Campus de Moncton : promotion

R : 24-CGV-991211

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Greg Allain, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la promotion au rang de bibliothécaire IV soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 à **Georgette Landry** (Bibliothèque Champlain). "*

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

14.2.7 Campus de Moncton : permanences d'emploi

R : 25-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Édith Léger, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la permanence

*d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles soit attribuée à compter du 1er janvier 2000 à **Marie-Linda Lord** (Programme d'information-communication). "*

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

R : 26-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er janvier 2000 aux personnes suivantes :

Pascal Audet (École de nutrition et d'études familiales);

Evelyne Foëx (Département d'études françaises, secteur langue);

Lucie Patterson (Département d'études françaises, secteur langue). "

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

R : 27-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Jocelyne Vienneau, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 aux personnes suivantes :

Ann Beaton (Département de psychologie);

Noëlla Bourgeois-Bouchard (Dép. d'enseignement au primaire et psychologie éducationnelle);

Paul Delaney (Département d'anglais);

Jean Morency (Département d'études françaises);

Nelson Ouellet (Département d'histoire-géographie);

Norma Poirier (École de science infirmière);

France Rioux (École de nutrition et d'études familiales);

Faouzi Tourkhani (École de génie);

Raymond Vienneau (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle). "

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

14.2.8 Campus de Moncton : promotions

R : 28-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Laurie Boucher, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la promotion au rang de professeure ou professeur agrégé soit attribuée à compter du 1er janvier 2000 aux personnes suivantes:

Evelyne Foëx (Département d'études françaises Secteur langue);

Douglas French (Département de psychologie);

Francis LeBlanc (Département de physique);

Gaëtan Losier (Département de psychologie);

Marie-Linda Lord (Programme d'information-communication).

Marc-André Villard (Département de biologie). "

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

R : 29-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la promotion au rang de professeure ou professeur agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 aux personnes suivantes:

Christian Bettignies (École de génie);

Marie-Andrée Charbonneau (Programme de philosophie);

Richard Gibson (Département de musique);

Odette Landry-Goguen (École des sciences infirmières);

Claire Lapointe (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Glen Nichols (Département d'anglais);

France Rioux (École de nutrition et d'études familiales);

Guy Vincent (Département d'histoire-géographie). "

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

R : 30-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Jocelyne Vienneau, propose :

" *Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la promotion au rang de professeure ou professeur titulaire soit attribuée à compter du 1er janvier 2000 aux personnes suivantes:*

Pandurang Ashrit (Département de physique);

Diane Pruneau (Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle). "

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

R : 31-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

" *Que, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi que des annexes F et G de la présente convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par ces paragraphes, la promotion au rang de professeure ou professeur titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 aux personnes suivantes:*

Omer Chouinard (Département de sociologie Maîtrise en études de l'environnement);

Gilles Cormier (École de génie);

Paul Curtis (Département d'anglais);

Richard Desjardins (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines);

Ahmed Maslouhi (École de génie);

Guy Robinson (Département d'administration publique);

Friedmann A. Sallis (Département de musique);

Sylvain Vézina (Département d'administration publique). "

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

14.2.9 *Campus de Moncton : sabbatiques*

R : 32-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, et compte tenu des objectifs visés par cet article, un sabbatique soit accordé aux personnes suivantes :

Faculté/École Département Professeure/Professeur Type de sabbatique demandé

Arts Études françaises Sylvia Kasparian A

Histoire-géographe Samuel Arseneault A

Musique Martin Waltz A

Sciences Math. et statistiques Thu Pham-Gia A

*Physique Francis LeBlanc B***

*Sciences de l'éducation Enseignement au primaire et psycho. éducationnelle Lise Robichaud B**

*Enseignement au secondaire et ressources humaines Richard Desjardins B***

Sciences sociales Psychologie Gaëtan Losier A

Psychologie Joanne Normandeau A

Administration publique **Gilles Bouchard A**

Sociologie **Ronald Babin A**

Sciences infirmières **Anne-Marie Arseneault A**

Jeannette LeBlanc B**

Note: Type A = congé de douze mois (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001);

Type B = congé de huit mois (du 1er mai 2000 au 31 décembre 2000);*

*(** du 1er janvier 2001 au 31 août 2001). "*

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

La VRARH explique les raisons pour lesquelles deux autres demandes pourraient être soumises au Conseil des gouverneurs lors de la prochaine réunion.

14.2.10 *Campus de Moncton : congé sans solde*

R : 33-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Laurie Boucher, propose :

*" Que, conformément aux stipulations du paragraphe 26.23 de la présente convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, un congé sans solde soit accordé au professeur **Wilkie Darismé** (École de travail social) pour la période du 1er septembre 1999 au 30 juin 2000. "*

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

14.2.11 *Campus de Moncton : congé avec bourse*

R : 34-CGV-991211

Lucie Lavigne, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 28 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un congé d'études avec bourse de 10000\$ soit accordé à la professeure **Nathalie DeGrâce** (Département de musique) pour l'année universitaire 2000-2001 afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales et de respecter les échéanciers fixés à cet effet dans sa lettre d'engagement. "*

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

14.2.12 *Campus de Moncton : bourse de recrutement*

R : 35-CGV-991211

Greg Allain, appuyé par Mildred Pinet, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une bourse de recrutement de 10000\$ soit accordée à **Diane LeBreton**. "*

Vote sur R35 unanime ADOPTÉE

14.2.13 *Campus de Shippagan : permanences d'emploi*

R : 36-CGV-991211

Lionel Dionne, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 28 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article,

*la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 au professeur **Nicolas Landry** du Secteur arts et sciences humaines;*

*la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 au professeur **Michel Savard** du Secteur arts et sciences humaines. "*

Vote sur R36 unanime ADOPTÉE

14.2.14 *Campus de Shippagan : promotion*

R : 37-CGV-991211

Lionel Dionne, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

*" Que, conformément aux stipulations de l'article 28 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 2000 au professeur **Jules de Tibeiro** du Secteur sciences. "*

Vote sur R37 unanime ADOPTÉE

14.2.15 *Campus de Shippagan : sabbatiques*

R : 38-CGV-991211

Lionel Dionne, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

" Que, conformément aux stipulations de l'article 34 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

Professeur Secteur Type d'année sabbatique

Marielle C. Boudreau Arts et sciences humaines B

Yahia Djaoued Sciences B

Note : Type B = congé de huit mois (du 1er janvier au 31 août 2001). "

Vote sur R38 unanime ADOPTÉE

14.2.16 ***Médaille d'honneur***

R : 39-CGV-991211

Édith Léger, appuyée par Laurie Boucher, propose :

*" Que le Conseil des gouverneurs décerne une médaille d'honneur à **Marcelle Fafard-Godbout.** "*

Vote sur R39 unanime ADOPTÉE

14.2.17 ***Confidentialité du budget***

Il s'agit, pour le Conseil, de se prononcer sur les suggestions que lui fait le Comité exécutif : 1) le budget est expédié dix jours à l'avance, comme c'est le cas habituellement, étant entendu que chaque membre est de bonne foi et respecte la confidentialité du document; 2) le budget, après avoir été étudié par le Comité de finance, est déposé au Conseil séance tenante.

P : 40-CGV-991211

René Boudreau, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

" Que le budget soit expédié aux membres du Conseil dix jours à l'avance, comme c'est le cas habituellement, étant entendu que chaque membre est de bonne foi et respecte la confidentialité du document. "

Le proposeur retire sa recommandation; dans son optique, cette pratique ne devrait pas empêcher le dialogue entre la direction et les étudiantes et étudiants. Il est précisé que l'administration sera liée par cette proposition. Il reste que les présidents des conseils

étudiants, en tant que membres du Conseil des gouverneurs, reçoivent le budget et qu'une rencontre avec la direction serait possible.

R : 41-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

" Que le budget soit expédié aux membres du Conseil dix jours à l'avance, comme c'est le cas habituellement, étant entendu que chaque membre est de bonne foi et respecte la confidentialité du document. "

Vote sur R41 Pour 17 Contre 2 Abstentions 2 ADOPTÉE

15. RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE

Invitée : Marie Brunelle

15.1 *Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste*

Voir le Document H, p. 1-39

La conseillère présente les grandes lignes de son rapport et répond aux questions des membres.

Discussion

Le cas rapporté au Campus d'Edmundston n'est pas de nature sexuelle ou sexiste.

Un élargissement de la politique sera proposé; pour l'instant, elle concerne uniquement les cas de harcèlement sexuel et sexiste.

La méthodologie utilisée pour faire l'enquête révélant qu'un pourcentage important de personnes disaient avoir été victimes de harcèlement, à l'Université de Moncton, était bonne, selon la conseillère; il aurait cependant été préférable que l'enquête porte sur les douze mois précédant le moment de l'enquête. Il est à noter que des rectifications avaient été faites.

15.2 *Équité en matière d'emploi*

Voir le Document I, p. 1-11

La conseillère présente aux membres l'historique des événements et les raisons qui ont mené à l'adoption de cette politique. Elle mentionne les facteurs qui déterminent qu'un poste sera considéré comme " ciblé ", la signification concrète d'une telle désignation et les mesures que prend l'Université pour informer les groupes visés. Il reste que le choix des candidatures est basé sur les compétences.

16. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-990924 ET CCJ-991027

R : 42-CGV-991211

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Jocelyne Vienneau, propose :

" Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CCJ-990924 et CCJ-991027. "

Vote sur R42 unanime ADOPTÉE

17. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

Ce point sera traité après que le Sénat académique aura étudié les recommandations que contiennent ces procès-verbaux.

18. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-991022

Aucun.

19. RAPPORT ANNUEL DU VRER

Voir le Document J, p. 1-7

Le VRER précise aux membres qu'il s'agit de la synthèse qu'il fait des rapports annuels que les unités déposent au Sénat académique.

20. RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE RETRAITE

20.1 Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton

L'avis d'un actuaire a été demandé au sujet de la recommandation 1. Quant à la 2, elle diffère considérablement de celle qui avait été soumise en juin puisque la demande est ponctuelle; le nombre de membres qui pourraient s'en prévaloir n'est pas très élevé.

R : 43-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

" Qu'un montant d'environ 1 866 185 \$ des surplus de 13895875 \$ déclarés au 31 décembre 1998 soit utilisé pour offrir une retraite anticipée sans réduction actuarielle aux membres du régime qui auront atteint l'âge minimum de 59 ans et plus et une combinaison âge-années de service créditées égale à 89 entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2001. "

Il ressort des discussions que : 1) le Comité de retraite peut se permettre ces améliorations; 2) la recommandation 2 pourrait avoir pour effet la baisse de la moyenne d'âge, ce qui est avantageux; 3) la recommandation 2 offre aux membres une certaine flexibilité; 4) le Comité de placement appuie toutes ces recommandations; 4) la question des surplus devra faire l'objet d'un débat, de même que la question du renouvellement du corps professoral.

Vote sur R43 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

R : 44-CGV-991211

Daniel Bélanger, appuyé par Mildred Pinet, propose :

" Qu'un montant d'environ 150 000 \$ des surplus de 13895875 \$ de la caisse de retraite soit utilisé pour indexer de façon ponctuelle la rente des personnes qui étaient à la retraite le 31 décembre 1998, lorsque ces personnes auront atteint 60 ans ou plus entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2001. L'indexation ponctuelle de la rente sera équivalente à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la période de la retraite effective de ces personnes entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998. Le montant de l'indexation ponctuelle de la rente sera calculé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, c'est-à-dire pour 1996 à 2,17 %, pour 1997 à 0,73 % et pour 1998 à 1,02 % . "

Vote sur R44 unanime ADOPTÉE

20.2 Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

R : 45-CGV-991211

Lucie Lavigne, appuyée par Gilles J. Godbout, propose :

" Qu'un montant d'environ 50 000 \$ des surplus de 10529745 \$ de la caisse de retraite soit utilisé pour indexer de façon ponctuelle la rente des personnes qui étaient à la retraite le 31 décembre 1998, lorsque ces personnes auront atteint 60 ans ou plus entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2001. L'indexation ponctuelle de la rente sera équivalente à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la période de la retraite effective de ces personnes entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998. Le montant de l'indexation ponctuelle de la rente sera calculé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, c'est-à-dire pour 1996 à 2,17 %, pour 1997 à 0,73 % et pour 1998 à 1,02 % . "

Vote sur R45 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

R : 46-CGV-991211

Bernard Beaudin, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

" Qu'un montant d'environ 435 655 \$ des surplus de 10529745 \$ de la caisse de retraite soit utilisé pour offrir une retraite anticipée sans réduction actuarielle aux membres du régime qui auront atteint l'âge minimum de 55 ans et plus et une combinaison âge-années de service créditées égale à 85 entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000. "

Vote sur R46 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

21. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

La VRARH précise que : 1) le Comité de placement a étudié et appuyé les quatre recommandations des comités de retraite; 2) la politique de placement adoptée par le Conseil est en vigueur; 3) les titres ont presque tous été remis à la firme retenue pour gérer le fonds de dotation.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Sciences et technologie

Un membre informe le Conseil qu'il est possible que le gouvernement fédéral investisse prochainement dans le domaine des sciences et technologies, et de la génomique. L'Université devrait prendre en considération cette information.

22.2 Questions diverses

René Boudreau, dont c'est la dernière réunion, remercie les membres du Conseil et les informe qu'il souhaiterait les abonner au journal étudiant LE FRONT. Par ailleurs, le président attire l'attention des membres sur la documentation qui leur a été distribuée au sujet des dons planifiés.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 29 avril 2000, à Moncton.

24. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 39.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président

Line Leduc, secrétaire des instances _____